

# "Enquêtes criminelles" se penche sur l'affaire Patricia Wilson

Le 15 janvier à 11h43 | Mis à jour le 15 janvier



Mercredi soir, l'émission hebdomadaire "Enquêtes criminelles", animée par Sidonie Bonnac et Paul Lefèvre sur W9, revenait sur l' "affaire Patricia Wilson". Avec 693 000 téléspectateurs, W9 a réalisé la meilleure audience de la TNT (2.9% de part d'audience), à part égale avec TMC qui rediffusait un spectacle de Florence Foresti.

[Pour voir ou revoir l'émission de W9 : cliquez ici.](#)

## Lire aussi...

- [Donald Marcus : « Je me battrais pour connaître la vérité »](#)
- [Affaire Patricia Wilson : le jardinier bientôt jugé ?](#)
- [Affaire Patricia Wilson : l'enquête presque bouclée](#)

A l'été 2012, la disparition de cette Anglaise de 58 ans, domiciliée sur la petite commune aveyronnaise de Vabre-Tizac, avait fait grand bruit. Très vite, l'enquête s'oriente vers le jardinier - et amant - de la retraitée britannique, Jean-Louis Cayrou, domicilié à la Salvetat-Peyralès. Et si le corps de Patricia Wilson reste introuvable, une série d'éléments matériels accusent Jean-Louis Cayrou, notamment la découverte de l'ADN de Mme Wilson sur un tendeur retrouvé dans la voiture du jardinier ou sur une lampe frontale tachée de sang. Incarcéré depuis le 25 août 2012 à Albi, Jean-Louis Cayrou bénéficie de la présomption d'innocence.

**Le jugement de l'affaire Wilson prévu fin 2015**

Donald Marcus a confirmé, le 20 novembre dernier, devant le tribunal de Montpellier sa constitution de partie civile. L'une des dernières étapes avant l'ordonnance de mise en accusation attendue pour la fin de cette année. Le jugement devant la cour d'assises de l'Aveyron, au tribunal de Rodez, ne devrait intervenir que fin 2015. Mais avant, son avocate, Me Maryse Péchevis ira, conformément à la procédure, déclarer devant le tribunal de grande instance qu'en dépit de l'absence de corps, la partie civile considère que Patricia Wilson est décédée. C'est à ce moment-là que Me Péchevis va solliciter auprès du juge instructeur l'audition de son client.

*"Je pense qu'il est utile que le compagnon de Patricia Wilson soit auditionné pour étayer le dossier, a souligné l'avocate montpelliéraine. Car, au cours de l'enquête, il n'a jamais été auditionné par les gendarmes."* Mais uniquement par la police anglaise, le 6 septembre 2012, soit peu après les faits qui ont eu lieu le 17 août. Me Maryse Péchevis réfléchit également à ajouter à la partie civile les amis d'origine britannique de Patricia Wilson qui ont aperçu pour la dernière fois la victime et qui ont décrit précisément les heures qui ont précédé sa disparition. *"Même si elles ne sont pas de la famille, je réfléchis à les intégrer à la partie civile"*, glisse l'avocate. Enfin, pour la mère de Patricia Wilson, Jean Wilson, *"il serait aussi logique qu'elle se constitue partie civile"*, a rappelé Me Péchevis.